



# "18 HEURES DE TIR DE TIERCÉ" les 19 et 20 Octobre 2019

## Concours Précision Pistolet et Carabine à 10 mètres

L'ASTiercé Section Tir a le plaisir de renouveler cette année les 18 heures de Tir de Tiercé. Le Club se situe dans le Maine et Loire et dépend de la Ligue Pays de Loire. Cette année nous pourrons accueillir 20 équipes pour plus de convivialité.

### Règlement:

La compétition se déroule par équipe de 2 tireurs pistoliers, carabiniers ou mixte. L'équipe peut être de catégories différentes (à parti de cadets) et de clubs différents. L'ensemble de la compétition se tire sur cibles papier.

L'épreuve se déroulera suivant le règlement I.S.S.F.. Chaque tireurs tirera 9 **séries de 40 plombs**, soit un total de **18 séries** par équipe. Les séries n'ont pas de temps imposées, mais les arbitres seront veillerons à la distribution de cibles.

### Préambule

Les tireurs auront possibilités de s'entraîner aux postes de tir qui leurs sont dédiés, de 14h00 à 16h00 le samedi 7 octobre.  
Le Premier tireur de l'équipe devra être présent à son poste de tir 20 minutes avant le départ des 18h de tir.

### Déroulement de la Compétition

Accueil des équipes avec un café, le samedi 19 octobre à **partir de 13H**

Départ des 18heures de Tir de Tiercé à **17h précise**.

Fin de la compétition le dimanche 14 Octobre à **11h précise**.

Finale sur 10 coups des 5 meilleurs pistoliers et 5 meilleurs carabiniers à **11h30 précise**

Remise des récompenses vers 12h30 suivi d'un repas convivial

### Renseignements

ASTiercé Section Tir - Place de la Mairie - 49125 Tiercé

Portable du Président : 06 20 46 41 46

Mail : astierce-tir@hotmail.com

### Lieu de la compétition

La compétition se déroulera Salle Marcel Cerdan - rue Maurice Ravel 49 125 Tiercé. (Voir Plan joint)

### Inscription

suitant la configuration des locaux, nous ne pouvons accueillir que 20 équipes, les équipes seront donc enregistrées suivant l'ordre d'arrivée.

**Merci d'envoyer les dossier d'inscription à l'adresse suivante:** ASTiercé -TIR 4 rue des Chênes 49330 CONTIGNÉ

Le montant de l'inscription par équipe est fixé à la somme de 120,00 euros. **Cette somme devra obligatoirement être jointe avec le dossier d'inscription.**

Les règlements des inscriptions seront mis en banque à la date du 27 septembre 2019. Si vous renoncez à la participation, merci de nous informer avant cette date, soit par mail, soit par courrier.

**Au delà du 03 Octobre , les droits d'inscription ne seront plus remboursés.**

#### Récompenses

Carabine: récompense aux trois premières équipes

Pistolet : récompense aux trois premières équipes

Individuels : récompense au meilleur pistolet et au meilleur carabinier.

#### Restauration

La restauration sera assurée sur place , en permanence dès 17h le samedi.

Dès leur arrivée, chaque tireur trouvera dans sa pochette d'inscription , 1 ticket diner, 1 ticket petit déjeuner, 1 ticket déjeuner, 2 tickets boissons chaudes et 3 tickets boissons froides.

#### Air comprimé

L'air comprimé sera mis à votre disposition. Il est impératif de vous munir de vos raccords de remplissage.

#### Salle de repos

Bien que la plupart préfère dormir sur le pas de tir, une salle de repos est prévue. Merci de prévoir votre duvet ou couverture. Des douches seront mises à disposition dans la salle des sports attenante.

#### IMPORTANT

**Si vous désirez arriver le samedi matin et manger un repas chaud, merci de nous prévenir 8 jours à l'avance. Le coût du repas sera de 10,00 euros hors boissons.**

ASTiercé Section Tir - Place de La Mairie - 49125 TIERCÉ

Siret : 453 404 469 00018

Mail : astierce-tir@hotmail.com

Président : Jérôme JOLY - 4 rue des Chênes - 49330 CONTIGNÉ - Tél : 06-20-46-41-46